

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 JUIN 2016

6/2 – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU RESEAU D'ECOUTE D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS (REAAP) – CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU NORD (CAF)

La Ville met en place, depuis quelques années, différentes actions concernant le thème de « la parentalité ».

Le café des parents fait l'objet d'un soutien financier de la CAF du Nord, dans le cadre du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des parents (REAAP). Ses objectifs sont :

- d'être un espace de rencontre entre les usagers de la Maison de la petite enfance (familles), et les différents partenaires présents ou non sur les lieux (UTPAS, Montfort, Arc en ciel, CMP, Centre Social « Imagine », Prim'enfance, halte-garderie, Caramel...),

- de susciter la parole sur le thème de la parentalité et amener une réflexion entre parents et partenaires,

- de permettre aux usagers d'identifier les partenaires pour une meilleure connaissance de l'existence des actions en matière de Petite Enfance à Mons en Barœul (loisirs, accueil, culture, services médico-sociaux, parentalité, services administratifs...).

Compte tenu du succès rencontré par cette action, la Ville souhaite aujourd'hui élargir la demande de subvention en intégrant une nouvelle action :

- « A la découverte de la parentalité » dont les objectifs sont :

- valoriser et encourager les savoir-faire, savoir-être et les compétences des parents,

- renforcer les liens familiaux et créer des liens intergénérationnels,

- développer la parole autour des choix.

Cette action présentée pour l'année 2017 a pour objet de permettre le développement d'un atelier « d'art thérapie parent-enfant » de janvier à décembre pour les enfants de 3 à 6 ans. Ces interventions seraient encadrées par un art thérapeute et un professionnel qualifié en matière d'aide à la parentalité. Lors de cet atelier, les parents et les enfants - dont les fratries - pourront s'exprimer via les arts plastiques. Le processus de parentalité s'exprimera non pas par la stigmatisation des problématiques mais par la recherche sur une ou plusieurs séances de conseils face aux constats qui auront pu être posés par les professionnels présents.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter une demande de subvention à la CAF du Nord pour 2016 et 2017 pour le café des parents,

- solliciter une demande de subvention à la CAF du Nord pour 2017 pour l'action « à la découverte de la parentalité »,

- inscrire les crédits relatifs au « café des parents » au chapitre fonctionnel 9263, compte nature 6042 et engager les dépenses correspondantes.